



**AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 19 mai 2026
N. réf : 10.01.02/JL/tg

Préavis N° 05/2026

<p align="center">DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉNOVATION DU LOCAL AU REZ-DE-CHAUSSÉE SUD DU BÂTIMENT COMMUNAL</p>
--

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de **CHF 96'000.00** CHF destiné à financer les travaux de rénovation du local situé au rez-de-chaussée sud du bâtiment communal.

Ce local a été occupé durant de nombreuses années par La Poste. À la suite de la fermeture de cet office, une agence postale a été mise en place au sein même des bureaux de l'administration communale. Par la suite, le local concerné a été utilisé comme bureau par le service technique communal.

Lorsque la société PERET a exprimé le souhait de déplacer son point d'information au centre du village, le local situé au rez-de-chaussée Nord du bâtiment communal – qui abrite également le carnotzet communal – s'est libéré. La Municipalité a saisi cette opportunité pour y transférer les bureaux du service technique, avec pour objectif de pouvoir proposer à la location le local situé au rez-de-chaussée sud.

Plusieurs annonces de mise en location ont été publiées dans le journal local ainsi que sur le site internet de la commune. Malgré ces démarches, celles-ci sont restées vaines.

Récemment, une société a toutefois manifesté un intérêt marqué pour ce local. Afin de permettre cette location et de répondre aux exigences liées à la nouvelle affectation des lieux, différents travaux d'assainissement et d'adaptation doivent être entrepris.

A noter qu'indépendamment de cette opportunité, certains travaux auraient été de toute manière nécessaires afin d'améliorer l'attractivité du bien et de faciliter sa location.

2. TRAVAUX

Ces interventions ont principalement pour objectif de remettre les locaux en état, d'améliorer leur fonctionnalité et de les rendre conformes aux normes actuelles.

Les travaux prévus comprennent notamment :

- Travaux de rafraîchissement généraux, comprenant la remise en peinture des murs et plafonds ainsi que diverses réparations mineures ;
- Remise en état des sols, incluant le remplacement ou la rénovation du revêtement existant selon les besoins ;
- Adaptation des installations électriques, afin de répondre aux exigences d'utilisation actuelles et aux normes en vigueur ;
- Révision et adaptation des installations sanitaires, le cas échéant ;
- Divers travaux techniques et d'assainissement, nécessaires à la mise en conformité et au bon fonctionnement des installations.

Ces travaux permettront de valoriser ce bien communal et de le rendre attractif pour une utilisation professionnelle. Ils s'inscrivent également dans la volonté de la Municipalité d'entretenir et de valoriser le patrimoine immobilier communal.

3. COÛTS ET FINANCEMENT

Etudes et planification	CHF	6'500.00
Remplacement de la porte d'entrée et mise aux normes de la fenêtre adjacente	CHF	15'933.00
Création d'une porte extérieure et remplacement des croisillons	CHF	26'596.35
Réfection du sol et des barrières extérieures	CHF	29'225.05
Divers travaux électriques	CHF	5'000.00
Divers travaux de rafraîchissement	CHF	5'000.00
Total HT	CHF	88'254.40
TVA 8.1%	CHF	7'148.60
Total TTC	CHF	95'403.00
Total arrondi à	CHF	<u>96'000.00</u>

5. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 23 juin 2026

- Vu** le préavis N° 05/2026
- Où** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

PREND ACTE

- **De l'amortissement** de la dépense nette d'investissement, selon les durées fixées par les directives MCH2, à savoir :
 - o 30 ans pour les bâtiments, terrains bâtis

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation du local au rez-de-chaussée sud au bâtiment communal.
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 96'000.00
- **De financer** ce montant par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 19 mai 2026 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 23 juin 2026.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :  La Secrétaire-adjointe : 


Michèle Genillard Sylvie Berdoz

Déléguée municipale :

- Mme Annie Schwitzguebel